

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Adoption du règlement R-001-2, modifiant le Règlement R-001

D'ADOPTER le Règlement R-001-2 modifiant le *Règlement de régie interne du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal*.

D'ENTÉRINER la version refondue du Règlement R-001, *Règlement de régie interne du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal* afin d'intégrer les modifications apportées par le règlement modificateur R-001-2.

ENTRÉE EN VIGUEUR :

La version refondue du Règlement R-001 entre en vigueur le 30 septembre 2019. Le Règlement R-001-2 devra avoir été publié dans un journal diffusé dans le territoire de la Société de transport de Montréal au moins 15 jours avant cette date, conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Alain Brière

Signé avec ConsignO Cloud (05/09/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



Nom : Alain Brière

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

En conformité avec l'article 49 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le conseil d'administration adoptait le 5 juillet 2017 (CA 2017-241) le Règlement R-001 intitulé « *Règlement de régie interne du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal* ». Celui-ci prévoit notamment une procédure encadrant la participation à la période de questions des assemblées de notre conseil d'administration.

Pour rendre ces assemblées encore plus accessibles pour les citoyens, il est proposé de modifier le règlement R-001 de manière à leur permettre de soumettre leurs questions par voie électronique.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur
général:

Objet : Adoption du règlement R-001-2, modifiant le Règlement R-001**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions** S/O Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public AutreNombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées : **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Gouvernance, éthique et développement durable Date: (jj/mm/an) 09 04 2019

Comité : Date: (jj/mm/an) **Démarche, solution proposée et conclusion**

À la demande des membres du conseil d'administration, le Secrétariat corporatif a examiné les pratiques actuellement en vigueur dans certains arrondissements de la Ville de Montréal, notamment Verdun et Rosemont - La Petite-Patrie visant à faciliter la participation citoyenne aux activités de leur conseil.

Le projet de règlement soumis pour adoption est le résultat de cette démarche. Il prévoit de modifier les dispositions encadrant la période des questions de nos assemblées pour permettre aux citoyens de soumettre leur question par voie électronique plutôt que seulement en personne.

L'approche proposée aura pour avantage de permettre aux citoyens, notamment les personnes à mobilité réduite, de participer aux activités du conseil et d'obtenir des réponses à leurs questions sans avoir à se déplacer. Elle contribue à rendre les travaux du conseil accessibles à tous et s'inscrit parfaitement dans notre valeur corporative de transparence.

Une mise à jour de la section du site internet dédiée à la participation aux assemblées du conseil sera lancée suite à l'adoption du nouveau règlement. On s'assure que les modalités d'utilisation de ce nouveau type de participation ainsi que ses impacts sur le déroulement des assemblées puissent être consultés facilement par les intéressés.

Simplification du premier et du sixième paragraphe de l'article 3.3.1 pour limiter les obligations d'identification de la personne désirant poser une question.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 9 - Consolider la gouvernance de la STM en développement durable

Cette démarche de mise à jour s'inscrit dans les efforts mis en place par la Société pour mettre à jour ses encadrements conformément aux bonnes pratiques de développement durable.

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Secrétariat corpo et Dir. - Aff. juridiques

Nom : Sylvain Laliberté

Service : Secrétariat corpo et Dir. - Aff. juridiques

Nom : Me Sylvain Joly

*Sylvain Joly*Signé avec ConsignO Cloud (05/09/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

*Josie Castronovo*Signé avec ConsignO Cloud (04/09/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : Adoption du règlement R-001-2, modifiant le Règlement R-001**Informations financières** S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification***Certification de fonds**

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*Signé avec ConsignO Cloud (05/09/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement R-001-2, modifiant le Règlement R-001

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle